



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

meubles

Question écrite n° 65511

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les incendies dus à la combustion d'un matelas ou d'un canapé. Depuis vingt-cinq ans, le nombre d'incendies domestiques et de victimes n'a cessé d'augmenter du fait de l'utilisation croissante de matériaux synthétiques entrant dans la composition du rembourrage de certains canapés et matelas. En effet, ces meubles peuvent s'enflammer en quelques secondes, simplement à cause d'une cigarette, d'une allumette, d'une bougie ou même d'une veilleuse. Les occupants ne disposent pas toujours du temps suffisant pour s'échapper avant que le feu ne devienne incontrôlable. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'imposer aux fabricants l'utilisation de matériaux résistant au feu.

## Texte de la réponse

Les services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ont été chargés d'élaborer un projet de décret relatif à la sécurité de certains meubles rembourrés. Ce projet prévoit que les meubles rembourrés devront respecter une exigence de résistance à l'allumage par une cigarette incandescente. Cette option constitue une première étape de réglementation qui pourra être ultérieurement renforcée. La consultation interministérielle sur ce texte est actuellement presque achevée ; il sera ensuite soumis aux professionnels et à la Commission de la sécurité des consommateurs et notifié à la Commission européenne. Ce projet constitue un des moyens mis en oeuvre pour lutter contre les incendies domestiques dans le cadre de la démarche générale voulue par le Gouvernement pour mieux prévenir les accidents de la vie courante. Avec l'élaboration d'une réglementation, cette lutte passe en effet par la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation en matière d'incendies domestiques. Cette campagne, menée en 2004, prévoit en particulier la diffusion de conseils de vigilance (comportements à risque à proscrire pour prévenir les incendies, gestes à adopter en cas d'incendie, vérification des installations de gaz, d'électricité et de chauffage), ainsi que des incitations à équiper les habitations en détecteurs avertisseurs de fumée. La diffusion des dépliants de cette campagne sera reconduite en 2005 à l'occasion notamment de manifestations organisées en direction du grand public, auxquelles les pouvoirs publics participent avec d'autres partenaires publics ou privés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65511

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 17 mai 2005, page 4915

**Réponse publiée le** : 19 juillet 2005, page 7123